Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_079-DE

Publié le 11/05/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-079

L'an 2026, le 06 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de procurations : 5
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, Mme GAFSI Leïla, Mme HARDOUIN Natalina, M. HOVORKA Frank.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric,
M. FROISSART Yves à M. Adrien LEGROS,
Mme GAFSI Leïla à M. Jacques MESAS,
Mme HARDOUIN Natalina à M. Joël LAINÉ
M. HOVORKA Frank à M. GARCIA Juanito.

Secrétaire de séance :
Mme MEUNIER Cassandre

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

CONVENTION PORTANT OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE ET PETITES VILLES DE DEMAIN

Rapporteur : M. Hervé SPALETTA

Depuis 2020, la ville de Beaugency est engagée dans une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat. Ceci permet notamment de bénéficier d'un accompagnement renforcé de nos projets.

En 2021, les communes de Beauce-la-Romaine, Beaugency et Meung-sur-Loire ont ensuite été retenues par l'Etat dans le dispositif « Petites Villes de Demain ». Orienté vers les petites et moyennes communes qui ont un rôle de centralité, ce dispositif vise à soutenir leurs actions de redynamisation et de transition écologique.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_079-DE

Créée en 2018 par l'article 157 de la loi ELAN, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est quant à elle un outil au service des collectivités locales volontaires pour la mise en œuvre de leur projet global de territoire visant la consolidation de fonctions de centralité qui bénéficient à tous. Par ses effets juridiques, cet outil a pour objectif de contribuer à la reconquête des centres anciens en engageant des actions concernant l'habitat (lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la vacance des logements…), l'aménagement (valorisation du patrimoine bâti, réhabilitation des friches urbaines…) et le commerce (lutte contre la vacance des locaux commerciaux et artisanaux …).

L'accompagnement repose sur 3 piliers :

- Un appui global en ingénierie, pour donner aux petites villes sélectionnées les moyens de définir et de mettre en œuvre leurs projets (ex. : Banque des Territoires).
- Des outils et des expertises sectorielles sont mobilisés pour répondre aux enjeux thématiques, assortis de financements sur mesure et ciblés. Dans ce cadre, les communes engagées dans le programme Petites Villes de Demain bénéficient d'un accès prioritaire aux dispositifs d'ingénierie et de subvention.
- L'accès à un réseau professionnel : le Club des Petites Villes de Demain, afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

La première convention ORT, signée en 2020, étant arrivée à échéance, il est proposé d'adopter une nouvelle convention dans la continuité de la précédente et sur les mêmes périmètres, pour une durée de cinq ans à compter de sa signature. Elle vise également à intégrer les fiches actions du programme PVD.

Ce dossier a été présenté à la commission « commerce, marché, développement économique et emploi » du 15/04/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ de :

1. **Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant ORT/PVD, permettant d'instaurer à nouveau une opération de revitalisation du territoire, dans la continuité de la précédente et sur le même périmètre, pour une durée de cinq ans à compter de sa signature. Cette convention vise également à intégrer les fiches actions du programme Petites Villes de Demain.**
2. **Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette convention.**

Signé électroniquement par :
Jacques MESNIER
Date de signature : 18/05/2026
Qualité : Maire adjoint